



Services Techniques

N° Tél : 01.69.49.77.05

N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97 - 173

OBJET : Signature d'un contrat d'étude de définition au profit de Monsieur Daniel RIMBOEUF.

Le Député Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marché Publics et notamment son article 314,

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'un bâtiment communal en poste de police,

CONSIDERANT qu'il convient, au préalable, de confier une mission d'étude permettant d'établir un diagnostic de l'état du bâtiment existant et de proposer des solutions techniques adaptées.

- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Député Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer un contrat d'étude de définition avec Monsieur Daniel RIMBOEUF, Ingénieur Conseil, domicilié 42, rue du Bois Bouron à YERRES,

Article 2 : Dit que le montant des honoraires est fixé à 21 708,00 Francs T.T.C. (vingt et un mille sept cent huit francs),

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune exercice 1997, fonction 0, sous fonction 056, article 231 313.

124

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE



Article 4 : La présente décision ainsi que le contrat d'étude seront inscrits au registre des actes de Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'ÉVRY et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 26 Décembre 1997



Le Député Maire,


Nicolas DUPONT - AIGNAN

